



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Collège L. de Vinci  
Ecquevilly



# PLAN ANNUEL REMPLACEMENT COURTE DURÉE

Année-scolaire 2024-2025

## DÉCRETS ET ARRÊTÉS

- ⇒ Décret n° 2023-627 du 19 juillet 2023 portant création d'une part fonctionnelle au sein de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves
- ⇒ Arrêté du 19 juillet 2023 fixant les montants de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves et précisant les missions ouvrant droit à la part fonctionnelle de ces deux indemnités
- ⇒ Décret n° 2023-738 du 9 août 2023 portant diverses dispositions relatives à l'organisation de la continuité pédagogique au sein des établissements publics locaux d'enseignement et des établissements d'enseignement privé sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale
- ⇒ Décret n° 2023-732 du 8 août 2023 relatif au remplacement de courte durée dans les établissements d'enseignement du second degré

## CHAMPS D'APPLICATION DU VERSEMENT DE LA PART FONCTIONNELLE

Nature de la mission	Missions	Volume horaire
<i>Collèges, lycées généraux et technologiques, établissements et structures de l'enseignement spécialisé et adapté et lycées professionnels</i>		
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Remplacement de courte durée	18 heures
	Intervention dans le dispositif Devoirs faits	24 heures
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte	24 heures
	Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens	24 heures
Missions d'accompagnement ou d'orientation des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	/
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	/
	Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5e, 4e et 3e	/

Extrait : NOR : MENH2320037N · Note de service du 20-7-2023 · MENJ - DGRH B1-3 - DAF - DGESCO

## PRÉALABLE

- ⇒ Enseignants volontaires « RCD » : 9 enseignants sur 30 ETP

## DÉFINITION DES OBJECTIFS DU PLAN ANNUEL « RCD »

### Objectifs prioritaires

- ⇒ Assurer la continuité du service public par des suppléances des professeurs absents
- ⇒ Viser une amélioration en continue des modalités de remplacement.
- ⇒ Améliorer les résultats des élèves et l'attitude face aux apprentissages.

### Objectifs généraux

- ⇒ Se doter d'un protocole dédié au remplacement des absences ≤ à deux semaines ;
- ⇒ Organiser prioritairement le remplacement des absences prévisibles dans l'année scolaire ;
- ⇒ Adosser le protocole aux enjeux du projet et la politique pédagogique de l'établissement ;
  
- ⇒ Privilégier l'accord des enseignants pour effectuer un remplacement en lien avec les ORS ;
- ⇒ Déterminer avec les professeurs les interventions (discipline, niveau, équipe péda., salles...)
- ⇒ Répartir de manière équilibrée les missions de remplacement entre les enseignants ;
- ⇒ Dans la mesure du possible, informer l'enseignant avant la veille du jour où il assure le RCD ;
  
- ⇒ Champs pédagogiques : soutien, renforcement, méthodologie, usage du numérique...
- ⇒ Si enseignant de l'équipe pédagogique, possibilité de suivre sa progression pédagogique ;
- ⇒ Si ce n'est pas le cas, sauf accord de l'enseignant de la classe, privilégier de la consolidation ;
- ⇒ Utiliser les ressources et supports pédagogiques partagés (« nuage », réserves, CDI...)
  
- ⇒ Associer la communauté éducative en soumettant le protocole à l'avis du CA ;
- ⇒ Informer le CA de l'effectivité des remplacements de moins de deux semaines ;

### → Mise en relation avec le contrat d'objectif<sup>1</sup> de l'établissement en vigueur :

- ⇒ Améliorer les résultats scolaires et l'attitude des élèves face aux apprentissages
- ⇒ Contribuer à l'autonomie des élèves et à l'entraide entre pairs
- ⇒ Développer le « gout d'apprendre »

<sup>1</sup> Le contrat d'objectif définit notamment les modalités d'organisation de la continuité pédagogique en cas d'absence d'un enseignant.

## DIAGNOSTIC DES BESOINS

### Identification des absences

- ⇒ Rentrée échelonnée : un incontournable pédagogique notamment pour les 6<sup>e</sup>
- ⇒ Rentrée scolaire : RAS cette année (tous les postes ont été pourvus).
- ⇒ Au fil de l'année scolaire, motifs :
  - « Personnels » : garde d'enfant malade, raison de santé...
  - « Administratifs » : convocation administrative, formations, corrections des examens ;
  - « Accompagnateurs » : parcours pédagogiques, stage, préparation et révision DNB.

### Données quantifiées en lien avec les motifs

- ⇒ Personnels = données variables d'une année sur l'autre mais en baisse depuis 2 ans
- ⇒ Administratifs = majoritairement pour des motifs de formations sur temps scolaire
- ⇒ Accompagnateurs = priorités aux projets type CNR et répondant au diagnostic de l'EPL

### Moyens alloués

- ⇒ Dotation : 15 parts fonctionnelles dédiées au RCD dont 11 allouées à la rentrée scolaire

## ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES ABSENCES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE L'INSTITUTION

### Impact du fonctionnement pour convocation administrative et formation

- ⇒ Prise en compte des suppléances à organiser, parfois dans des délais très contraints.

### Impact du fonctionnement pour les commissions de l'établissement

- ⇒ Un créneau dédié aux réunions est libéré le mardi en semaine B (heure bleue)
- ⇒ De manière générale les réunions CA, conseils de discipline sont posés hors temps élèves
- ⇒ Les réunions positionnées sur temps scolaires demeurent exceptionnelles.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES DE REMPLACEMENT DE COURTE DURÉE

### Instances de travail et outils de mutualisation

- ⇒ Heure dédiée le mardi, en S4, pour permettre aux équipes de mutualiser les ressources
- ⇒ Mise à disposition d'un espace numérique de travail « Nuage », de manuels et ressources CDI
- ⇒ Ressources sur le site du collège (à renforcer + à travailler avec les IA-IPR)

### Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves

- ⇒ Poursuite de la progression quand le RCD est assuré par un enseignant de l'équipe péda. ;
- ⇒ Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux ;
- ⇒ Aide méthodologique dans le cadre du travail personnel de l'élève.

### Missions d'accompagnement des élèves ou missions d'innovation pédagogique

- ⇒ Accompagnement dans le parcours avenir pour aider les élèves à choisir leur orientation.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU REMPLACEMENT

### Prérequis

- ⇒ Mettre en place un dialogue avec les enseignants pour coconstruire les modalités de RCD ;
- ⇒ Constituer une équipe de volontaires RCD ;
- ⇒ Se doter d'une communication commune :
  - Délai de prévenance (à minima 48h avant le RCD, réduit avec accord de l'enseignant) ;
  - Priorité de la discipline de l'enseignant assurant la suppléance ;
  - Étudier conjointement la faisabilité des demandes spécifiques (ex : équipe péda) ;
  - S'accorder sur la possibilité de refuser un RCD ;
  - Travailler dans une confiance mutuelle ;
  - Chaque RCD apparait sur Pronote (lisibilité pour les professeurs/élèves/familles) ;

### Actions engagées

- ⇒ Dès qu'une absence est connue, les volontaires RCD sont informés et positionnés ;
- ⇒ Parcours avenir déployé et organisation des RCD rôdée pour cette rentrée (sorties, visites...)
- ⇒ Réunions pédagogiques positionnées sur un créneau « hors face à face élèves »

### Points de difficulté

- ⇒ Les délais de prévenance de l'EAFC sont parfois très courts (moins de 48 heures) ;
- ⇒ OM : communication entre EPLE de rattachement et EPLE d'affectation peu ou pas fluide ;
- ⇒ Sur certaines plages horaires, tous les volontaires RCD sont indisponibles ;

### Axes de progrès

- ⇒ Formation sur le temps « face à face élèves » à diminuer (du ressort de l'académie)
- ⇒ Organisation des épreuves du brevet blanc et de la semaine de révision à repenser, ou pas ;
- ⇒ Parcours avenir : professeurs engagés sur des sorties et gestion des RCD, un incontournable ;
- ⇒ Soutenir l'accompagnement des AED pour la gestion des permanences

### Semainier

- ⇒ Globalement les remplacements sont couverts de M1 à S3 du lundi au vendredi matin.
- ⇒ Les EDT sont pensés pour limiter les cours en S4 et le vendredi en S3 et S4.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

*Préciser la période de réalisation (date de mise en place effective du plan, point d'étape et bilan), les critères de réussite et les indicateurs de suivi...*

### Calendrier

- ⇒ Prérentrée : mise en place des modalités + recensement des volontaires
- ⇒ Novembre : actualisation du protocole + présentation au CA
- ⇒ Décembre : bilan d'étape quantitatif/qualitatif ; régulation si nécessaire
- ⇒ Février : point sur l'éventuelle sous-consommation des RCD
- ⇒ Juin/juillet : bilan du dispositif et perspectives pour N+1 avec équipe RCD et bilan au CA